



Huissier et fils majeur qui n habite plus chez moi

Par **Maria 13**, le **23/09/2025 à 10:41**

Bonjour

Je refuse les recommander mon fils ne vis plus chez moi depuis plus de 5 ans de temps en temps il appellent il a des dettes je refuse courtier et lettre recommandée car il n est plus chez moi il ne veux pas me dire où il vit est ce que je risque quelque chose ma maison m appartient

Merci

Par **youris**, le **23/09/2025 à 10:50**

bonjour,

si votre fils n'est pas domicilié chez vous, n'habite pas chez vous et que vous refusez son courrier, vous ne risquez rien.

son nom ne figure pas sur votre boite à lettres ?

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **23/09/2025 à 19:08**

bonjour

si du courrier en lettre simple arrive, vous pouvez inscrire "NPAI" (n'habite pas à l'adresse indiquée)sur l'enveloppe et remettre le courrier dans une boîte aux lettres de la poste